

Bouché

RÉPONSE

A UN

ADVERSAIRE DE LA SOCIÉTÉ

POUR LE DÉVELOPPEMENT

DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

PAR

M. EUGÈNE MASSOUBRE

Chevalier de la Légion-d'Honneur

RÉDACTEUR EN CHEF DE L'ÉCHO DE LA DORDOGNE

Membre du Comité central de la Société pour le
développement de l'Instruction primaire

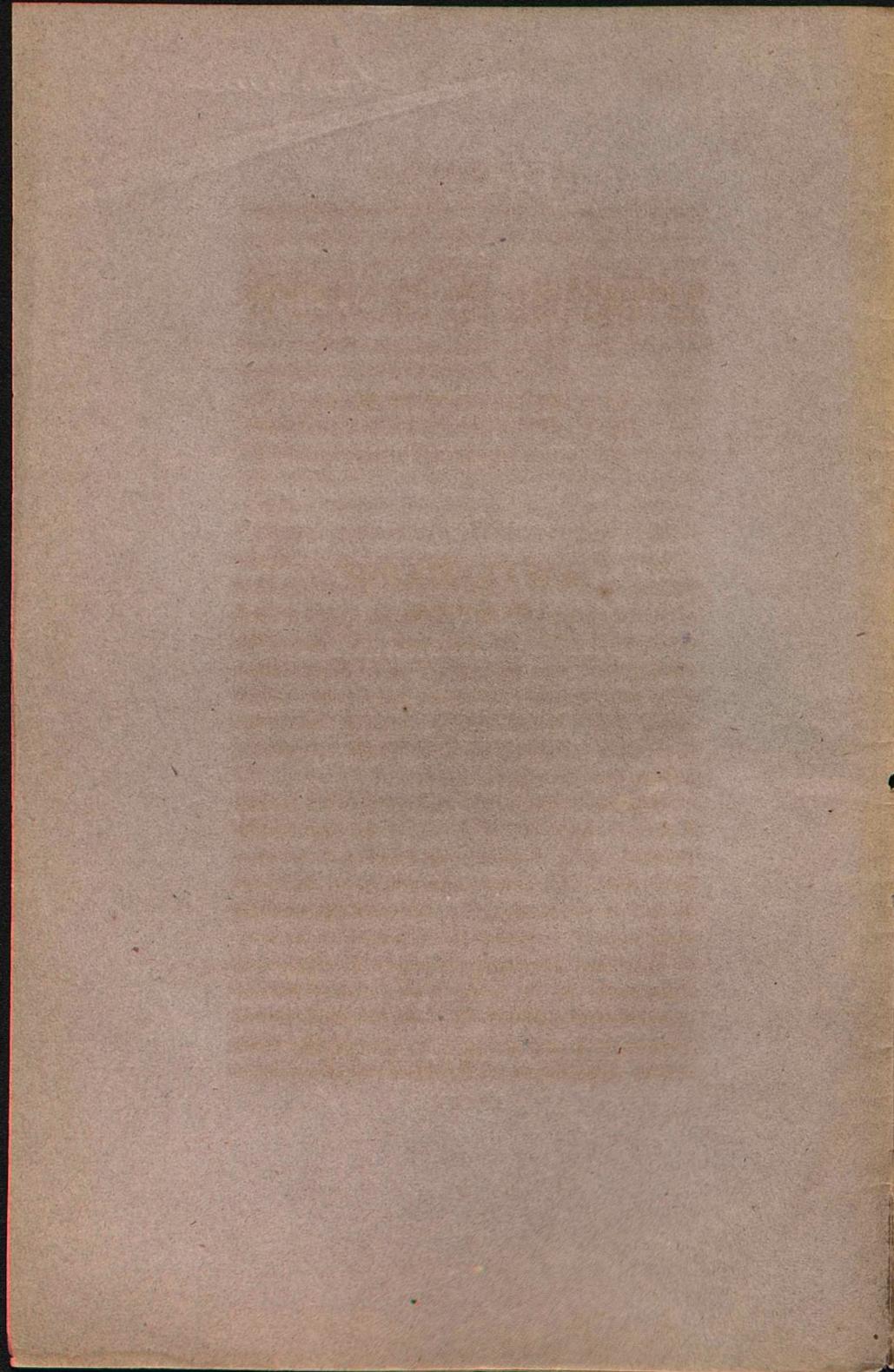


PÉRIGUEUX

IMPRIMERIE DUPONT ET C^e, RUE TAILLEFER

1869

Z
32



Massoubre

RÉPONSE

A UN

ADVERSAIRE DE LA SOCIÉTÉ

POUR LE DÉVELOPPEMENT

DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

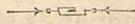
PAR

M. EUGÈNE MASSOUBRE

Chevalier de la Légion-d'Honneur

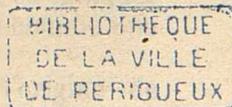
RÉDACTEUR EN CHEF DE L'ÉCHO DE LA DORDOGNE

Membre du Comité central de la Société pour le
développement de l'Instruction primaire



PZ2832

PÉRIGUEUX



IMPRIMERIE DUPONT ET C^e, RUE TAILLEFER

1869

BPZ 2832

e

3
Extrait de l'Écho de la Dordogne

Du 20 avril 1869.

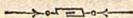
RÉPONSE

A UN

ADVERSAIRE DE LA SOCIÉTÉ

POUR LE DÉVELOPPEMENT

DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE.



La Société d'encouragement pour le développement de l'instruction primaire dans le département de la Dordogne vient d'être, de la part de M. le marquis de Maleville, ancien pair de France, l'objet d'une attaque imprévue, qui ne se borne pas à dénaturer le caractère de l'œuvre, mais qui met en suspicion les intentions mêmes de son honorable fondateur.

Il nous appartient, en notre double qualité de publiciste et de membre du Comité central de la Société, de relever cette attaque, d'en dénoncer le motif, d'en indiquer le but et de la signaler surtout comme une flagrante et suprême iniquité.

Chacun de nous connaît l'origine de l'institution. On sait qu'une des premières préoccupations de M. de Saint-Pulgent, préfet de la Dordogne, à son arrivée dans notre département, fut de s'enquérir de la

situation de l'instruction primaire. Péniblement affecté de l'état d'infériorité de ce département, qui figure avec la teinte la plus noire sur la carte de l'ignorance dressée par M. Charles Dupin, et que les statistiques plus récentes du ministère de l'instruction publique maintiennent au dernier rang, puisqu'il est le 81^e sur les 89 départements de l'Empire, ce magistrat voulut en connaître les causes. Il constata avec douleur que sur soixante-trois mille enfants en âge de fréquenter les écoles, *vingt-cinq mille* en restaient éloignés ! Cette révélation affligeante était de nature à lui inspirer une surprise d'autant plus grande et des regrets d'autant plus légitimes, que la Dordogne est un département riche, vaste, ayant une population nombreuse, intelligente et animée d'un excellent esprit.

Soustraire à l'ignorance et aux conséquences désastreuses qui en découlent ces vingt-cinq mille enfants, telle fut la pensée qui germa aussitôt dans le cœur généreux de M. de Saint-Pulgent. Il prit noblement à tâche d'ouvrir le chemin de l'école à ces pauvres êtres déshérités, et, pour atteindre ce but, il appela à son aide le levier puissant de l'association.

Dès le 25 mars 1868, cinq mois après son arrivée, il saisit de ce projet le conseil départemental de l'instruction publique, où siègent les principaux dignitaires du clergé, de l'administration, de l'université

et de la magistrature. Le conseil départemental, par un vote unanime, donna son approbation à l'organisation projetée et remercia M. le préfet de sa louable initiative.

Fort de cette première adhésion, M. de Saint-Pulgent se mit à l'œuvre, et, le 18 avril suivant, il écrivait à M. l'inspecteur d'académie, en lui transmettant les projets de statuts de la future Société :

« Lorsque j'ai examiné avec vous la situation de l'instruction primaire dans la » Dordogne, j'ai été frappé du degré d'infériorité dans lequel elle se trouvait relativement aux autres départements de l'Empire. Je me suis dès-lors donné pour » mission de la relever autant qu'il serait » en mon pouvoir, en lui imprimant une » énergique impulsion. J'ai pensé qu'un » des meilleurs moyens d'arriver à quelque » résultat serait de faire appel aux hommes » de cœur et d'intelligence, qui ne manquent pas dans le pays, et de former une » vaste association qui serait une force » imposante pour ébranler l'immobilité des » uns, et un puissant levier pour soulever » l'indifférence des autres.... Donner le » désir de s'instruire à notre jeunesse pérgourdine est une tâche qui doit tenter » toutes les natures d'élite, toutes les âmes » ouvertes à cette noble vertu qu'on appelle » la charité chrétienne. J'espère qu'on répondra à notre appel. Si nous avons cette » bonne fortune de mettre en honneur

» l'instruction primaire et de lui imprimer
» une activité qui la relève dans de larges
» proportions, nous aurons accompli un
» des vœux les plus chers de l'Empereur. »

Il serait difficile de mettre au service d'une plus belle cause un langage plus honnête et plus convaincu.

Disons aussi que jamais œuvre d'utilité publique ne fut accueillie dans le département avec une plus grande faveur. Cette sainte croisade contre l'ignorance retentit jusque dans les hameaux les plus éloignés. À peine les bases de l'institution nouvelle étaient-elles jetées, que M. de Saint-Pulgent recevait les adhésions les plus chaleureuses, et que de toutes parts on demandait à s'inscrire sur les listes des membres fondateurs ou associés. Il n'est pas de commune, aussi pauvre qu'elle soit, qui n'ait fourni son contingent de souscripteurs. Tel a été l'empressement du public, que la Société compte actuellement *plus de onze mille membres* ! Elle embrasse tout le département comme dans un vaste et bienfaisant réseau. Les ressources dont elle dispose pour cette année dépassent le chiffre de 25,000 francs.

En présence d'un tel résultat, il est permis d'affirmer dès à présent que l'opinion publique dans le département de la Dordogne est gagnée à la cause de l'instruction primaire. Lorsque, dans l'espace de quelques mois, sur un simple appel aux sentiments géné-

reux du pays, on parvient à constituer une vaste et formidable association de onze mille membres poursuivant un même but humanitaire qui se définit par ces trois mots : PEUPLONS LES ÉCOLES, on peut dire en toute assurance que le mouvement est devenu irrésistible ; notre département sort enfin de son ornière ; il va se révéler, et il ne tardera pas à prendre le rang qui lui appartient parmi les départements les plus favorisés de l'Empire.

C'est à la réalisation de cet inappréciable bienfait que notre jeune Société consacrera tous ses soins et tous ses efforts. Administrée par un Comité central directeur composé de quarante personnes et siégeant au chef-lieu, par cinq Comités d'arrondissement et par quarante-sept Sous-Comités cantonaux, ayant les uns et les autres des attributions bien définies, elle se renferme exclusivement dans son programme. Les questions de discipline, la direction à donner à l'enseignement ne sont ni de son ressort ni de sa compétence. Ce qu'elle désire, c'est accroître chaque année le chiffre de la population scolaire, en rendant l'école attrayante et accessible à tous, en exerçant une salubre pression sur les familles indifférentes, en accordant des récompenses aux instituteurs et des encouragements aux élèves, en délivrant gratuitement des fournitures de livres, papiers et autres objets aux enfants indigents, en pro-

voquant la création d'écoles de hameaux et de cours périodiques dans les villages éloignés du chef-lieu de la commune, en organisant des distributions solennelles de prix dans toutes les écoles, en établissant des concours annuels entre les meilleurs élèves des écoles communales de chaque canton, etc., etc.

Dès cette année, la Société décernera des récompenses : 1° aux instituteurs ou institutrices qui auront fait preuve du plus grand zèle et obtenu les meilleurs résultats ; 2° à ceux qui auront augmenté dans la plus forte proportion le nombre de leurs élèves, eu égard à la population de la commune, à son étendue et aux difficultés locales ; 3° à ceux qui auront présenté, proportionnellement au chiffre de la population, le plus grand nombre d'enfants n'ayant pas dépassé l'âge de neuf ans, sachant lire, écrire, et possédant les connaissances élémentaires ; 4° aux directeurs de cours d'adultes qui auront obtenu, en une seule campagne, les meilleurs résultats au point de vue de l'instruction des adultes complètement illettrés ; 5° aux directeurs de cours d'adultes qui se seront signalés exceptionnellement par le nombre des élèves et par les résultats obtenus ; 6° aux instituteurs qui auront ouvert des écoles de hameaux ; 7° aux moniteurs qui les auront remplacés en leur absence, etc.

Dès cette année également, la Société favo-

risera des distributions solennelles de prix dans toutes les écoles communales de garçons ou de filles du département. Un envoi gratuit de livres de prix, de couronnes et de diplômes leur sera fait par le Comité central. Ainsi que l'a dit avec raison M. le préfet, « ces modestes solennités, organisées le dimanche sous la présidence et avec le concours du maire, du curé, du conseil municipal, des notables du pays, stimulent l'émulation des enfants et flattent l'amour-propre des parents, qui sont ainsi maintenus dans une bonne volonté constante à laisser leurs enfants à l'école. Elles frappent, par le spectacle de ces joies de famille, l'esprit et le cœur de ceux qui retiennent leurs enfants chez eux ; elles les décident souvent à en confier au moins un, l'année suivante, à l'instituteur. Celui qu'on donne entraîne vite les autres, comme une famille convertie à l'instruction entraîne promptement les familles voisines. »

Les écoles de hameaux, que la Société patronne et encourage, feront pénétrer l'instruction élémentaire dans les parties les plus reculées de la commune. M. de Saint-Pulgent en a donné une définition très heureuse dans le cours de ses conférences : « Lorsqu'on nous signalera un hameau comme étant trop éloigné du centre scolaire pour que les parents puissent y envoyer avec sécurité leurs enfants, nous prierons l'instituteur de disposer du jeudi

qui lui appartient, du dimanche après les offices, pour aller faire une leçon dans ce hameau. Il demandera à un père de famille de lui prêter une salle ; il choisira l'heure qui conviendra le mieux aux parents, pour recevoir leurs enfants, aussi loin que pourra s'étendre son action. Et en allant ainsi chercher ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas venir à lui, il leur enseignera, par ce stratagème de zèle et d'activité, tout ce qu'ils auraient appris à l'école communale. La Société devra alors une indemnité à ce fonctionnaire qui aura consacré au bien commun un temps que la loi avait réservé pour son repos. »

De ce qui précède il résulte que la Société d'encouragement pour le développement de l'instruction primaire, dont la création est due à l'initiative généreuse de M. le préfet de la Dordogne, est une association purement privée, exerçant son action tutélaire là où le concours de l'Etat, du département et de la commune est insuffisant.

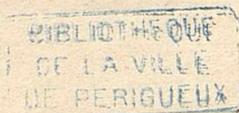
Comment se fait-il dès-lors que devant une institution de cette nature, objet de tant de vœux et de tant d'espérances, accueillie avec reconnaissance dans tous les rangs de la société et chez tous les partis indistinctement ; comment se fait-il, disons-nous, qu'au milieu de la satisfaction générale, un cri discordant se produise, une parole d'amertume soit prononcée !

Et c'est au moment où la Société entre en plein dans l'exercice de sa noble mission ; au moment où son influence se manifeste déjà sur toute la surface du département par un redoublement d'émulation dans le corps si méritant des instituteurs, par une augmentation sensible et persistante dans le nombre des élèves envoyés à l'école, par l'empressement des municipalités à demander la construction ou l'amélioration des locaux scolaires ; c'est au lendemain du jour où nos Sous-Comités cantonaux ont, avec un zèle admirable, dressé la statistique de la situation et des besoins de l'instruction primaire dans chaque commune, et transmis au Comité central l'enquête la plus vaste, la plus complète qu'on ait faite à ce sujet dans un département ; c'est à ce moment que se produit l'agression étrange et inattendue dont nous avons à nous occuper.

Agression est le mot qui convient ici, car on ne saurait qualifier autrement la brochure que M. le marquis de Maleville, ancien pair de France, vient de publier sous ce titre : « *M. le préfet de la Dordogne et la Société par lui fondée pour le développement de l'instruction primaire dans le département.* »

On va bientôt en juger.

Dans une dédicace qui est en quelque sorte la synthèse de son travail, M. le mar-



quis de Maleville s'exprime en ces termes :

« Par mon petit écrit, j'ai simplement voulu
» montrer, dans l'œuvre de M. le préfet, le *mau-*
» *vais procédé* à l'égard du clergé, la méfiance
» envers les conseils municipaux ou autres éléments
» électifs qui ne seront pas soumis préalablement
» au triage administratif ; — le tout pour se pro-
» curer une nouvelle machine de guerre à son
» usage, en vue des élections. »

Ces lignes préliminaires et agressives mettent en relief la pensée qui a inspiré l'auteur de la brochure : c'est évidemment celle d'un adversaire politique.

Entrant aussitôt en matière, il prend résolument à partie les intentions mêmes de l'honorable fondateur de la Société, et, oubliant toute mesure, il ose dire, au mépris de la raison comme au mépris de la vérité, que *M. le préfet de la Dordogne N'A POINT LA VOLONTÉ de développer l'instruction primaire* dans son département ; que, dominé par les exigences de sa position, *il ne fera rien de sérieux pour venir en aide à ce développement*, QUELLES QUE SOIENT SES DÉMONSTRATIONS DANS LA FORME !!!

Voilà comment débute M. le marquis de Maleville. Toute sa brochure est conçue dans le même esprit de dénigrement et d'injustice. En attaquant avec cette violence le fondateur de la Société d'instruction primaire, en dénaturant le caractère mo-

realisateur de cette vaste association, en heurtant ainsi les sentiments des onze mille citoyens dont elle se compose, M. le marquis de Maleville, homme politique, obéit à des préoccupations puisées dans le souvenir de ses défaites électorales de 1868. Il sera donc toujours vrai de dire que la politique est ce qui nous divise le plus, puisque la création de la Société d'instruction primaire n'a pu, malgré l'utilité incontestable de cette institution, trouver grâce devant un homme aussi expérimenté.

Suivons-le dans la longue série de critiques qu'il va formuler.

M. le marquis de Maleville dénonce la Société comme étant en dehors de toute direction religieuse, par suite de l'absence des membres du clergé :

« Cette Société de *prétendu encouragement* de l'instruction primaire, dit-il, OU BRILLENTE SEULEMENT PAR LEUR ABSENCE LES MEMBRES DU CLERGÉ, c'est-à-dire les représentants les plus autorisés de la morale dans son acception la plus pure et dans sa sanction nécessaire. »

Ce premier trait lancé, M. de Maleville poursuit son attaque, et il insinue sans détour que le clergé a été exclu intentionnellement, de propos délibéré, *avec préméditation*, par le fondateur de la Société. Et pourquoi? Parce que, selon M. de Maleville, le clergé est hostile au gouvernement et qu'il désapprouve « les pratiques de cor-

ruption, de violence et de mensonge dont les pouvoirs humains s'accommodent trop souvent. » (Page 6 de la brochure.)

Il est malheureusement très vrai que le clergé du diocèse n'est pas entré dans la Société d'encouragement pour le développement de l'instruction primaire. Mais notre adversaire méconnaît la vérité lorsqu'il ose prétendre que le clergé, auquel il prête gratuitement des intentions hostiles, se trouve en dehors de l'association parce qu'il en aurait été écarté par le fondateur de la Société. Chacun sait, au contraire, que M. de Saint-Pulgent, obéissant, en cette circonstance, aux sentiments chrétiens qu'on lui connaît et dont il ne fait point mystère, comme aux sentiments de haute convenance qui doivent animer tout bon administrateur, avait, dès l'enfantement de son œuvre, placé la Société sous un patronage qui donnait à Mgr l'évêque de Périgueux le premier rang parmi les présidents honoraires, et qui admettait plus de *cent soixante prêtres* dans les divers comités. Que M. le marquis de Maleville veuille bien jeter les yeux sur les projets de statuts soumis au conseil départemental de l'instruction publique, approuvés par le Comité central de la Société, imprimés et répandus à profusion, et il verra quelle large part était faite aux ministres de la religion dans l'institution nouvelle. Nous savons tous, hélas ! que les pieuses et libérales in-

tentions de M. de Saint-Pulgent n'ont pas été remplies ; les membres du clergé n'ont pas cru pouvoir répondre à son appel, obéissant en cela à des ordres supérieurs qu'ils n'avaient pas à discuter.

M. le marquis de Maleville n'ignore point tout cela. Aussi le voyons-nous, poursuivant le développement de sa pensée, s'attacher à démontrer que l'invitation au clergé était en quelque sorte un leurre, un piège, un *mauvais procédé* enfin, parce qu'on lui imposait des conditions jugées d'avance *inacceptables*, et parce que le rôle qu'on lui réservait dans le fonctionnement de l'œuvre était un rôle *subordonné, impuisant*, HOMILIE !!! (Page 7 de la brochure.)

En vérité, il faut savoir, par le spectacle attristant de nos dissensions intestines, jusqu'à quel degré d'hostilité peut conduire la préoccupation d'un adversaire politique, pour comprendre que M. le marquis de Maleville ait cédé à la pensée de glisser dans son écrit une aussi outrageante insinuation !

Écartons, pour n'y plus revenir, ce triste procédé de polémique, et suivons notre adversaire dans les observations qu'il lui paraît utile de faire pour expliquer à sa manière le refus du clergé.

S'il fallait l'en croire, la place qui était réservée à Mgr l'évêque de Périgueux dans la Société n'aurait pas été convenable :

« L'évêque, dit-il, dont les décrets sur les pré

séances, les usages officiels, les traditions de la bonne compagnie, ont marqué la place parmi les dignitaires du premier rang, sinon à leur tête, devait, dans les termes des statuts de la Société, S'ASSEOIR A LA SUITE *de fonctionnaires de second ou troisième ordre, et s'incliner* SOUS LEUR AUTORITÉ PRÉSIDENTIELLE. »

Cette allégation n'est pas fondée. En affirmant, comme il le fait sans raison, que les statuts de la Société assignaient à l'évêque une place d'ordre inférieur, M. le marquis de Maleville commet une erreur d'autant plus impardonnable, que lesdits statuts, imprimés et distribués, sont dans toutes les mains, et que chaque personne, y compris M. le marquis de Maleville, peut lire le nom respecté de Mgr l'évêque de Périgueux en tête des *présidents honoraires* de la Société. Le vénérable prélat n'avait donc pas à s'incliner sous l'autorité présidentielle de *fonctionnaires de second ou troisième ordre*. Mgr Dabert occupait, au sommet de la Société, le rang qui lui était assigné autant par ses qualités personnelles que par la haute dignité dont il est revêtu.

Autre grief :

« Par un procédé d'inconcevable *étourderie*, dirait-on, s'il ne résultait pas d'un calcul concordant avec tout le système, tandis que les instituteurs faisant partie des Comités étaient choisis, comme de raison, par l'inspecteur d'académie, les

desservants des paroisses, au lieu de l'être par leur supérieur ecclésiastique, seul juge compétent de leur aptitude et de l'utilité de leur concours en matière d'instruction, devaient tenir leur nomination du bon plaisir du sous-préfet, tant il est vrai que le point de vue religieux, motif déterminant de leur adjonction, était sacrifié à des appréciations et à des convenances administratives qui lui sont étrangères. »

M. de Maleville regretterait assurément le mot qu'il vient d'employer si, prenant connaissance des projets de statuts soumis au conseil départemental de l'instruction publique le 25 mars 1868 et votés en session du Comité central le 25 mai suivant, il voulait bien constater par lui-même qu'il a commis une erreur, et qu'aux termes desdits statuts, les ecclésiastiques appelés à faire partie des Comités devaient tenir leur nomination, non du bon plaisir du sous-préfet, ainsi qu'il le dit, mais du choix de leur évêque. Les considérations irritantes auxquelles il se livre tombent d'elles-mêmes avec le fait erroné qui les a provoquées.

M. le marquis de Maleville couronne par les lignes suivantes ce qu'il avait à dire sur les prétendues causes de l'absence du clergé dans la Société d'instruction primaire :

« Ainsi, que ce soit *imprudence, méfiance* ou *calcul*, l'élément religieux, qui eût rassuré la

conscience de beaucoup de pères de famille sur la direction à donner à l'enseignement, était écarté!.... »

L'opinion publique repousse cette conclusion, contre laquelle se dresse la notoriété des faits. Quelque insistance qu'il y mette, M. le marquis de Maleville ne parviendra pas à persuader au public que le clergé du diocèse a été exclu de la Société d'instruction primaire par le *mauvais procédé* dont on aurait usé envers lui, par le rôle *subordonné, impuissant, humilié* qu'on lui aurait offert. Chacun sait au contraire que le concours du clergé a été recherché, sollicité même, et chacun sait également dans quelles conditions ce concours n'a pu être accordé.

Le clergé a obéi aux ordres indiscutables de son évêque. M. le marquis de Maleville ne l'ignore pas. Serait-ce avec l'espoir secret de faire surgir, à la veille des élections pour le renouvellement du corps législatif, au profit de sa candidature, une sorte d'antagonisme entre l'administration civile et l'autorité ecclésiastique, qu'il revient avec tant de complaisance sur un incident depuis longtemps vidé? On s'explique difficilement la sollicitude tardive qu'il manifeste en cette circonstance pour les intérêts religieux, lorsqu'on se rappelle que, l'année dernière, candidat de l'opposition dans la circonscription de Sarlat, ayant à

ménager les partis les plus divers qui le patronaient, y compris celui des libres-penseurs, il gardait un silence prudent sur l'une des plus grandes questions religieuses du moment, celle du pouvoir temporel du pape.

Tous les efforts de M. le marquis de Maleville tendent à faire croire que la détermination de l'évêque a été la conséquence obligée de procédés que le prélat n'approuvait pas. Ces procédés, tout le monde les connaît heureusement, et notre adversaire ne parviendra pas à les dénaturer. Ils sont tels qu'on pouvait les attendre des sentiments chrétiens de l'honorable fondateur de la Société, de son respect pour les convenances et de sa déférence envers les ministres de la religion. C'est M. de Saint-Pulgent qui écrivait, le 8 juin 1868, à Mgr l'évêque de Périgueux, les lignes suivantes : « Le clergé, monseigneur, a été » appelé à occuper une place importante » dans cette œuvre de civilisation chrétienne... Comme homme et comme fonctionnaire, je me serais refusé à entreprendre une semblable mission avant d'y avoir convié ceux auxquels est confié le dépôt de l'enseignement évangélique. »

Ce n'est donc pas devant une vaine question de forme que Mgr Dabert a cru devoir refuser son concours et celui de ses prêtres à la Société d'instruction primaire ; M. le marquis de Maleville méconnaîtrait étran-

gement le caractère du pieux prélat en persistant dans cette injurieuse supposition. Si, au début, quelques malentendus ont pu se produire, l'évêque lui-même a pris soin de dire, dans une de ses lettres pastorales, que *des déclarations franches et amicales* y ont mis un terme. Les motifs déterminants de l'attitude de Mgr Dabert sont bien plus élevés ; on les trouve tout entiers exposés dans sa lettre-circulaire du 15 juin 1868. S'inspirant de sa conscience d'évêque, et ne se préoccupant que des grands intérêts religieux dont il a la garde, le prélat a porté résolument la question sur le terrain des principes, et il l'a résolue sans ambages, avec une franchise indiquant chez lui des convictions nettement arrêtées. Voici les instructions qu'il a données aux curés et desservants du diocèse : « Nous pensons, messieurs, que » l'évêque et le clergé doivent se tenir en » dehors de cette Société d'instruction pri- » maire. C'est une œuvre qui nous paraît » constituée dans des conditions peu com- » patibles avec *les droits inaliénables* de » l'Eglise. Cette association est due, nous » le savons, à une initiative purement » administrative, et c'est pour nous » la preuve qu'elle est née de senti- » ments généreux, d'un sincère et ardent » amour du bien. *Mais cette circons-* » *tance ne fait rien à la nature même* » *de l'œuvre.* Il est des situations *tellement*

» *impérieuses* qu'elles dominent et subju-
» guent les meilleures intentions. La Société
» d'instruction primaire, malgré la source
» élevée dont elle émane, et, ajoutons-le,
» malgré la place (relativement petite et
» inférieure) qu'elle fait au clergé, tend à
» consacrer de plus en plus parmi nous *la*
» *sécularisation de l'enseignement du pre-*
» *mier âge*; elle porte dans tout son ense-
» ble la marque universitaire... Demeurons,
» messieurs, fermement attachés à la pensée
» de l'Eglise sur l'enseignement des jeunes
» générations. Jésus-Christ est le maître de
» la vérité. Il a reconnu la puissance tem-
» porelle; il lui a rendu hommage. *Mais*
» *c'est à l'Eglise, ET A ELLE SEULE, qu'il a*
» *conféré le droit et imposé le devoir d'en-*
» *seigner les hommes...* Ce qu'il faut af-
» firmer hautement, c'est que *tout homme*
» *qui s'occupe d'enseignement est tenu en*
» *conscience d'accepter sa surveillance et*
» *son contrôle. Le droit de l'Eglise est indé-*
» *clinable.* »

C'est ainsi qu'a parlé l'évêque dans la plénitude de son autorité épiscopale. M. le marquis de Maleville doit respecter cette décision d'un pontife qui ne relève que de sa conscience devant Dieu et de son indépendance religieuse devant les hommes. Il n'a pas le droit de prêter à Mgr Dabert d'autres sentiments que ceux qu'il a publiquement exprimés. Par conséquent, les insinuations de l'auteur de la brochure au

sujet des prétendus motifs de l'abstention du clergé doivent être écartées dans ce qu'elles ont de contraire aux déclarations de principes émanées de la plume du prélat. Si, en soulevant cette question politico-religieuse, M. le marquis de Maleville a cru tenir dans les mains une machine de guerre, il doit confesser aujourd'hui son erreur et reconnaître qu'il a fait une campagne infructueuse. Le clergé de l'arrondissement de Sarlat notamment ne lui saura pas gré de son rôle tardif d'avocat officieux ; il y verra tout simplement l'indice des préoccupations électorales d'un candidat de l'opposition aux abois. Il persistera dans son attitude d'indépendance honnête qui convient si bien à son ministère de paix, sans s'émouvoir de l'allusion injurieuse que, dans sa brochure, M. le marquis de Maleville fait aux honorables ecclésiastiques de cet arrondissement, qu'il accuse de pratiquer *jusqu'à l'effacement du caractère* l'esprit de condescendance et la *soumission à César*. (Page 6 de la brochure.)

M. de Maleville ne sera pas plus heureux dans les observations qu'il présente au sujet des conseils municipaux. Selon lui, on aurait dû appeler tous les conseillers municipaux à siéger dans les Sous-Comités, parce qu'ils sont, dit-il, « les élus véritables du suffrage universel. » On les a exclus par défiance, ajoute-t-il sans hésitation, à

cause de « leur origine élective qui entretient en eux des goûts d'indépendance que l'administration est très loin d'encourager et dont elle n'a que faire. » (Page 6 de la brochure.) M. de Maleville, qui apparemment pénètre dans les consciences, n'est pas plus embarrassé pour donner cette explication qu'il ne l'était tout-à-l'heure en parlant de la prétendue exclusion du clergé.

Faut-il répondre à notre antagoniste que les conseils municipaux sont représentés dans les Sous-Comités par les maires de chaque commune, « élus véritables, eux aussi, du suffrage universel, » puisque tous les maires du département, sauf une dizaine d'exceptions motivées par des nécessités locales, sont pris dans le sein du conseil municipal ? Faut-il lui signaler la difficulté pratique résultant de la composition et de la réunion d'un Sous-Comité exécutif qui dépasserait dans certains cantons le chiffre de deux cents membres ? Faut-il lui faire savoir du reste que presque tous les conseillers municipaux du département sont membres de la Société, quoique ne siégeant pas dans les Sous-Comités, car il n'est pas de commune où le plus grand nombre d'entre eux n'ait souscrit avec empressement, avec les notables de l'endroit, sur la liste des fondateurs ou des associés ? Faut-il dire enfin qu'aux termes des statuts, les Comités d'arrondissement

et les Sous-Comités cantonaux peuvent s'adjoindre toutes les personnes dont le concours leur paraît utile à l'œuvre, et que dans plusieurs cantons on a largement et utilement profité de cette disposition libérale? M. de Saint-Pulgent, comprenant qu'il ne pourrait réussir dans sa vaste entreprise qu'avec le concours puissant de l'opinion publique, a fait appel à *tous les dévouements et à toutes les forces*; presque toutes les forces et tous les dévouements sont venus à lui.

On a pu voir, jusqu'à présent, que les critiques auxquelles se livre M. le marquis de Maleville témoignent d'une imparfaite connaissance de nos statuts; s'il en ignore le texte, à plus forte raison il n'en saurait apprécier l'esprit. C'est ainsi que, par une confusion singulière, oubliant que la Société d'instruction primaire n'est qu'une Société d'émulation et d'encouragement, il entrevoit la possibilité d'un conflit d'attributions avec le conseil départemental de l'instruction publique sur les questions de discipline, de réforme et d'enseignement, toutes matières auxquelles notre association reste étrangère. Il va plus loin encore, et il demande, avec une naïveté non moins surprenante, si le Comité central s'exposera à des conflits avec les ministres du culte, *qui, dit-il, quoique en dehors de la Société, n'en restent pas moins chargés de surveiller l'enseignement religieux*

des écoles, dont en conséquence l'entrée leur est toujours ouverte. M. de Maleville ignore donc que la police des écoles est légalement conférée aux autorités compétentes. Le Comité central ne peut s'immiscer dans des attributions officielles qui ne lui appartiennent pas, et c'est commettre à la fois une hérésie légale et une injustice en supposant qu'il aurait, dans certains cas, le dessein et le pouvoir de mettre obstacle à la surveillance du clergé.

Sur ce sujet, M. de Maleville ne résiste pas à la tentation de lancer un nouveau trait contre le fondateur de la Société :

« Cette surveillance, dit-il, dont on augmente comme à plaisir les difficultés, comment sera-t-elle pratiquée *sous le gouvernement personnel* et la direction supérieure de M. le préfet ? »

Puis, satisfait sans doute de cette première et inoffensive pointe d'ironie, il continue sur le même ton badin, et il se livre à la petite plaisanterie suivante, d'un goût douteux :

« Verra-t-on le Comité central, qui a consacré par ses acclamations unanimes la fondation de la Société, demander que le quatrième commandement du décalogue, sous-amendé, *condamne AUX FLAMMES DE L'ENFER l'endurcissement à ne pas croire à L'INFAILLIBILITÉ DU FONDATEUR ?* »

Mais, laissant bientôt de côté la polémique aux allures légères, qui lui réussit

médiocrement et qu'il n'a du reste effleurée qu'en passant, M. le marquis de Maleville reprend son attitude ordinaire, pourfendant à droite et à gauche tout ce qui va se trouver à sa portée.

C'est maintenant le tour des instituteurs. Ils ne pouvaient pas être épargnés dans un écrit dirigé contre l'œuvre dont ils sont les utiles et laborieux auxiliaires.

S'il est, dans le corps enseignant, une classe de fonctionnaires qui, par leur dévouement modeste et fécond, par leurs services de chaque jour, par leurs privations de toutes sortes, sont dignes de sympathie et d'encouragement, c'est celle des instituteurs primaires. Nous les voyons à l'œuvre dans le département de la Dordogne, et nous savons que la plupart d'entre eux élèvent leur mission à la hauteur d'un sacerdoce. Si la Société d'instruction primaire, fondée par M. le préfet de la Dordogne, est appelée à produire de grands résultats, c'est parce qu'elle est assurée de la coopération des instituteurs. Aussi, dans son rapport au Comité central (session de janvier 1869), M. de Saint-Pulgent leur a rendu un juste hommage en des termes qui répondaient aux sentiments de l'assemblée : « Nous devons, a-t-il dit, encourager » ces modestes ouvriers de la science élémentaire. La prospérité future de l'enseignement est entre leurs mains : leur » action personnelle, leurs démarches,

» leur dévouement enfin , contribueront
» plus puissamment que toute autre mesure
» au progrès que nous avons en vue. Nous
» devons donc nous efforcer d'améliorer
» leur position proportionnellement aux
» fatigues que nous leur imposons ou qu'ils
» s'imposent volontairement. Ils sont les
» apôtres de l'instruction primaire, et cet
» apostolat doit être encouragé par des
» récompenses honorifiques et des gratifi-
» cations, qui rehaussent leur dignité et
» donnent quelque aisance à leur famille. »

Une seule personne dans le département n'a pas applaudi à ces nobles paroles : c'est M. le marquis de Maleville. Dans son attitude inexorable, il n'admet pas la sincérité des sentiments qui les ont dictées; il ne voit en tout cela qu'une manœuvre politique, et d'avance il déprécie froidement le mérite de nos loyaux instituteurs, en attribuant à des services électoraux les récompenses qu'ils auront justement obtenues par leur zèle professionnel et par leur infatigable dévouement.

Écoutez-le :

« A juger de l'avenir par le passé, dit-il, les instituteurs, qu'une incontestable notoriété signale comme les auxiliaires, les suppléants au besoin, de MM. les maires dans un très-grand nombre de communes, *joueront un rôle D'AUTANT PLUS ACTIF dans les prochaines luttes*, qu'au moyen des ressources qu'on s'est créées et

qu'on leur montre avec un verre grossissant, CHACUN D'EUX SE FLATTERA *de trouver honneur et profit au bout de ses efforts.*

» M. le préfet, pour qui le triomphe de son patronage est d'une importance incomparable, se défendra-t-il de récompenser leurs *services électoraux*, de préférence à leurs mérites professionnels ou à leurs succès d'école? *Personne ne le croira*, et les instituteurs *croiront moins encore que personne* qu'ils puissent avoir d'autres ou de meilleurs titres à la faveur administrative que leur dévouement à la cause des candidatures officielles. »

Ainsi, c'est donc entendu. Vous tous, futurs lauréats de la Société d'instruction primaire, dignes et laborieux instituteurs, qui, à la fin de l'année scolaire, vous presserez d'accourir au chef-lieu du département, avec la satisfaction dans le cœur et la joie sur le visage, pour recevoir solennellement, devant l'élite du pays, sous les yeux de vos concitoyens émus et reconnaissants, les récompenses légitimes que vous auront décernées les Comités de la Société, prenez garde et tenez-vous dès à présent pour avertis! Vous ne serez, selon M. le marquis de Maleville, que des agents électoraux dont l'administration aura payé de cette façon les services politiques! En vain répondrez-vous en montrant avec orgueil vos diplômes, constatant que par un travail persistant et infatigable, vous avez élevé le niveau des études pri-

maires dans votre commune ; que par votre sollicitude envers les enfants et par vos démarches auprès des familles, vous avez augmenté dans une forte proportion le nombre de vos élèves ; que, grâce à vos soins constants et assidus, vous êtes parvenus à réduire considérablement chez vous le chiffre des adultes illettrés ; que vous avez sacrifié généreusement au bien public le temps consacré à votre repos pour aller diriger gratuitement des écoles supplémentaires dans les hameaux éloignés du clocher, etc. ; en vain direz-vous que ces résultats ont été dûment reconnus par MM. les inspecteurs de l'enseignement primaire, justes appréciateurs de vos services professionnels. Il vous sera répondu impitoyablement par l'insinuation malveillante dont nous parlions tout-à-l'heure.

Avant de se livrer à une telle accusation contre le fondateur de la Société, M. le marquis de Maleville a-t-il songé que son outrage atteint tous les membres de nos Comités, où siègent les personnes les plus honorables et les plus dignes de l'estime publique ? Ce sont les Comités, et non M. le préfet, qui décernent les récompenses ; leur action est complètement indépendante, et leurs décisions, dictées par le sentiment de la justice et du devoir, ne relèvent que de leur conscience. M. de Maleville les fait intervenir dans son accusation comme des complices soumis et dévoués, et il ne recule

pas devant cette atteinte portée à leur probité et à leur caractère. Lisez plutôt :

« C'est le Comité d'arrondissement qui seul dans les cantons de son territoire dispose des ressources, prononce sur les intérêts de l'œuvre, *distribue aux maîtres et aux enfants les récompenses*. Est-ce une témérité de dire que ce Comité se résume dans l'autorité du sous-préfet qui le préside et qui, obéissant lui-même aux ordres de son supérieur, en nomme la plupart des membres. Mais le bon sens ne dit-il pas *qu'une partie qui choisirait son juge aurait le jugement pour elle*, et que, dans une assemblée délibérante, *le maître de la majorité peut espérer tout de sa confiance ou de sa faiblesse ? »*

Avons-nous bien lu ? Est-il rien de plus affligeant que de voir se produire, de la part d'un ancien magistrat, au sujet d'une institution réellement et incontestablement méritoire, de pareils écarts de polémique ?

Nous avons hâte d'en finir, car la tristesse aussi bien que la fatigue nous gagne, et nous arrivons avec empressement à la conclusion de la brochure. La voici, dans sa forme peu grammaticale, qui n'exclut pas l'accentuation de la pensée :

« En résumé, dit M. le marquis de Maleville, il résulte des observations sommaires qui précèdent :

» Que *M. le préfet n'a point d'intérêt au développement de l'instruction primaire ;*

» QU'IL N'EN A POINT LA VOLONTÉ ;

» Que la Société créée *aux approches du renouvellement du corps législatif*, avec les éléments triés par l'administration ou qu'elle a dans sa main, *n'est qu'un moyen d'INFLUENCE ÉLECTORALE*, etc. »

Cette série d'affirmations produirait un effet autrement considérable si M. le marquis de Maleville voulait bien nous dire :

1° Comment il est parvenu à savoir que M. le préfet de la Dordogne *n'a pas d'intérêt* au développement de l'instruction primaire ;

2° Comment il a pu découvrir également que M. de Saint-Pulgent, malgré son initiative généreuse et ses efforts persistants, N'A POINT LA VOLONTÉ de développer cette même instruction primaire.

Nous désirerions apprendre aussi par suite de quel mirage trompeur M. de Maleville a pu se faire illusion au point de croire que notre Société, fondée dans les premiers mois de l'année 1868, peu de temps après l'arrivée de M. de Saint-Pulgent, qui importait chez nous une institution dont il avait déjà fait les heureux essais dans le département de l'Ain, n'aurait été créée que cette année, *aux approches du renouvellement du corps législatif*.

Enfin, il ne serait pas inutile que M. de Maleville, si affirmatif et si convaincu, voulût bien démontrer comment cette institu-

tion salulaire est un moyen d'influence illicite dans les mains de M. le préfet de la Dordogne, et prouver qu'elle exercera une action électorale sur le pays autrement que par la satisfaction donnée aux vœux et aux besoins des administrés reconnaissants.

A ce compte-là, tout acte de bonne administration est incontestablement un moyen d'influence électorale ; et M. le marquis de Maleville est autorisé à dire bien haut que, sous ce rapport, depuis son arrivée dans notre département, M. de Saint-Pulgent a largement fécondé et préparé le terrain électoral. C'est avec une bonne administration qu'on fait de bonne politique ; c'est avec une bonne politique qu'on fait de bonnes élections. Notre adversaire ne l'ignore pas, car nous le voyons énumérer dans sa brochure, pour en faire de nouveaux griefs contre le premier magistrat, quelques-unes des mesures utiles et humanitaires que l'on doit déjà à l'initiative de M. de Saint-Pulgent :

« Depuis et à mesure que l'on approche des élections, dit-il, ce magistrat redouble de sollicitude et de soins pour ses administrés. Voie ferrée qui reliera, dans la Dordogne, les chemins de Capdenac et d'Agen ; achèvement des chemins vicinaux ; extinction de la mendicité ; médecins des pauvres dans tous les cantons ; pensions et secours pour les ouvriers blessés dans leur travail : il n'est sorte d'avantages et de biens que les popu-

lations reconnaissantes ne puissent entrevoir, pour peu qu'elles se prêtent à l'illusion de la scène. »

Oui, vous avez raison, les populations reconnaissantes attendent beaucoup de M. de Saint-Pulgent, parce qu'il a déjà fait beaucoup pour elles, parce qu'elles le voient à l'œuvre, parce qu'elles savent que son grand cœur est à la hauteur de leurs aspirations, et que son administration libérale, à laquelle les partis les plus avancés rendent loyalement hommage, s'inspire constamment de son esprit de justice et de son amour du bien public.

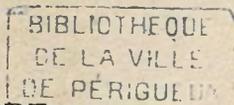
Finissons-en. Votre brochure restera comme un triste témoignage de l'influence fatale que peut exercer dans certaines circonstances l'esprit de parti. Sous l'empire de préoccupations politiques, vous avez, par des attaques d'une violence sans précédents contre la Société d'instruction primaire, froissé vivement le sentiment public. Il n'a pas attendu cette réponse pour protester contre votre écrit. Ancien conseiller général, vous avez blessé non-seulement le conseil général de la Dordogne qui patronne et subventionne la Société, mais tous les conseillers généraux et tous les conseillers d'arrondissement qui siègent dans nos Comités ; ancien magistrat, vous avez blessé tous les dignitaires de la magistrature du département qui apportent à l'œuvre leur concours em-

pressé ; ancien maire, vous avez blessé tous les maires et tous les fonctionnaires municipaux qui sont le pivot de l'œuvre dans leurs communes ; catholique, vous avez blessé le clergé en lui prêtant une attitude mesquine, indigne de son caractère, et contre laquelle il proteste en applaudissant, de haut, à tous les efforts de la Société, et en faisant des vœux et des prières pour son succès ; vous avez blessé tous les membres de nos Comités en vous livrant à des insinuations outrageantes sur le rôle qu'ils ont à remplir ; vous avez blessé les onze mille membres qui composent notre grande association ; vous avez blessé le département tout entier, qui a salué de ses acclamations l'œuvre populaire que vous seul avez osé dénigrer.

Notre tâche serait terminée si nous n'avions à relever un dernier trait que M. de Maleville lance à la Société de la même façon que la flèche du Parthe. Dans une pensée de sollicitude, il demande si la Société est viable, si elle n'est pas condamnée à disparaître bientôt par la diminution progressive des sacrifices que s'imposent les souscripteurs. Nous pouvons rassurer à ce sujet M. de Maleville, en citant les paroles que prononçait l'année dernière M. de Saint-Pulgent lorsqu'il jetait devant nous les bases de l'institution qui lui fait tant d'honneur : « La Société que nous organisons, disait-il, n'est pas comme

» les sociétés industrielles, qui mesurent
» leur prospérité à leur durée. La nô-
» tre est essentiellement éphémère ; son
» succès sera d'autant plus considérable,
» qu'elle aura plus promptement rempli
» sa tâche. Et Dieu veuille que d'ici à deux
» ou trois ans, nous ayons conquis les vingt-
» cinq mille enfants qui ne vont pas aux
» écoles ! S'il en était ainsi, notre but serait
» atteint, et nous n'aurions qu'à reléguer
» notre entreprise au rang de celles qui ont
» pris place dans les archives départemen-
» tales, où elles se couvrent de la noble
» poussière du temps. Seulement, la pos-
» térité se chargerait d'écrire son histoire
» et de rédiger son épitaphe, qui sera un
» long cri de reconnaissance des généra-
» tions à venir pour celle qui leur aura
» préparé une ère de prospérité et de
» salut. »

Nous ne saurions mieux terminer que
par ces belles et consolantes réflexions la
pénible mission que nous venons de rem-
plir.



Eugène MASSOUBRE,

Membre du Comité central de la Société pour le développement
de l'instruction primaire.



P
28